

COMMUNE DE CORSEAUX

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL



CONSEIL COMMUNAL

27 avril 2026, à 20h00
Salle du Conseil communal

Présidence
Monsieur Bruno Oriella

M. le 1^{er} vice-Président Bruno Oriella salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous.

Il indique avoir l'honneur ce soir de présider sa première séance de Conseil communal. En effet, la Présidente en titre a remis sa démission le 8 mars 2026 à la suite des résultats des élections communales. Il sera fait lecture de sa lettre de démission dans les communications du Bureau, un peu plus loin dans l'ordre du jour.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 9 avril 2026.

M. le 1^{er} vice-Président salue la présence de la Municipalité incorpore, de Mme Corinne Pilloud, Secrétaire municipale, de M. David Ansermet, représentant de Police Riviera, de M. Stéphane Ruby, Boursier, de M. Stefano Speranza, huissier, ainsi que du public.

Le Bureau est représenté par Mme Anne-Françoise Balley O'Sullivan, scrutatrice, et M. Paul Weiss, scrutateur. La secrétaire est Mme Laurence Negro-Chochard.

24 Conseiller-e-s répondent à l'appel.

Excusé-e-s : Mmes et MM. Céline Azienda Jarry-Lacombe, Alain Debétaz, Patricia Gremion, Fabienne Fontana Hunziker, Hervé Henchoz, Manuel Kellenberger, Serge Luzio, Jean-Paul Neyroud, Christian Rattaz, Rudolf Wampfler

Absent-e-s : Mmes et MM Sonia Nour, Jean-Maurice Rey-Mermet, Dimitri Ribes, Vivienne Rignall

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2026
3. Correspondance
4. Elections
 - a. Du président ou de la présidente du Conseil (en remplacement de Mme Corinne Borloz, démissionnaire)
 - b. Election du 1er vice-président ou de la 1ère vice-présidente du Conseil (si besoin)
 - c. Election du 2ème vice-président ou de la 2ème vice-présidente du Conseil (si besoin)
 - d. D'un-e délégué-e- à l'Association Sécurité Riviera (en remplacement de Mme Corinne Borloz, démissionnaire)
 - e. D'un-e délégué-e- à l'ASICC (en remplacement de Mme Corinne Borloz, démissionnaire)
5. Rapport-Préavis no 01-2026 - Réponse au postulat de M. Jacques Marmier " Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux"

Commission : Mmes, MM. Marmier Jacques, Gremion Patricia, Aubert Thierry, Forestier Patrick, Gartenmann Karin
6. Préavis no 02-2026 - Rue du Village - Demande de crédit pour le remplacement de la couche de roulement colorée et réfection des collecteurs des eaux claires et usées

Commission : Mmes, MM. Fonjallaz Nathalie, Jacomelli Martine, Orielle Bruno, Rignall Vivienne, Wampfler Rudolf

7. Communications de la Municipalité
8. Communications du bureau
9. Communications des représentant·e·s du Conseil communal aux délégations permanentes
10. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2026

La discussion est ouverte.

M. Paul Weiss, indique qu'une erreur de chiffre s'est glissée au point 9 concernant le SIGE : c'est bien un projet de CHF 500 millions et non CHF 50 millions.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal tel que modifié est accepté à la majorité par 1 abstention.

4. Correspondance

M. le Président indique que le bureau a reçu un courrier de la Préfecture l'informant d'un recours à l'encontre des résultats des élections communales du 8 mars 2026. Le recourant évoque un dépôt de bulletins de vote frauduleux le dimanche. Aucun élément concret n'ayant permis d'établir des irrégularités et le recours a été rejeté. Cette décision a fait l'objet d'une publication dans la FAO.

5. Elections

a) Election du Président ou de la Présidente du Conseil communal

Mme Martine Jacomelli propose la candidature de M. Burno Oriella.

M. le 1^{er} vice-Président Oriella se fait remplacer par Mme Catherine Mürset, 2^{ème} vice-Présidente, qui demande s'il y a d'autres propositions.

La parole n'est pas demandée.

M. Bruno Oriella est élu Président tacitement selon le règlement du Conseil communal et par applaudissements.

b) Election du 1^{er} vice-président ou de la 1^{ère} vice-présidente

Mme Martine Jacomelli propose la candidature de Mme Catherine Mürset.

Mme Catherine Mürset est élue 1^{ère} vice-Présidente tacitement selon le règlement du Conseil communal et par applaudissements.

c) Election du 2^{ème} vice-président ou de la 2^{ème} vice-présidente

Mme Anne-Françoise Balley O'Sullivan propose la candidature de Mme Martine Jacomelli.

Mme Martine Jacomelli est élue 2^{ème} vice-Présidente tacitement selon le règlement du Conseil communal et par applaudissements.

d) D'un-e délégué-e à l'Association Sécurité Riviera (en remplacement de Mme Corinne Borloz, démissionnaire)

M. le Président indique que Mme Borloz a fait part de son souhait de rester déléguée jusqu'à la fin de la législature. Il précise que les statuts ne requièrent pas d'être membre du Conseil et que le bureau soutient cette demande. Cette décision est dès lors soumise au vote.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, la proposition de maintien de Mme Corinne Borloz en qualité de déléguée à l'ASR jusqu'à la fin de la législature 2021-2026 est acceptée à la majorité par 4 abstentions.

e) D'un-e délégué-e à l'ASICC (en remplacement de Mme Corinne Borloz, démissionnaire)

M. le Président indique qu'aucune séance n'étant prévue jusqu'à la fin de la législature, il n'y a pas lieu de désigner de remplaçant de Mme Corinne Borloz pour l'ASICC.

Le Conseil prend acte.

6. Rapport-Préavis no 01-2026 – Réponse au postulat de M. Jacques Marmier « Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux »

Commission : Mmes, MM. Marmier Jacques, Gremion Patricia, Aubert Thierry, Forestier Patrick, Gartenmann Karin

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, M. le Président prie Mme Gartenmann, Rapporteuse, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« ... Les bouées jaunes constituant un balisage durant la saison de baignade (mai à octobre), leur mise en place impliquerait des contraintes réglementaires pour la commune, une interdiction de pénétrer dans la zone pour les bateaux à pagaie, stand-up paddle ou autre, un entretien régulier et des coûts non négligeables.

Dans ce contexte, la Municipalité privilégie des panneaux d'information à terre clairement signalés et une baignade libre sous la responsabilité des usagers.

La commission approuve la décision prise par la Municipalité et remercie Mme Carruzzo pour l'installation d'une main courante facilitant l'accès au lac à côté du plongoir de la Grotte.

En conclusion, la commission, à la majorité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du rapport-préavis municipal. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du rapport-préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le rapport-préavis N° 01-2026 concernant la réponse au postulat de M. Jacques Marmier « Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux » ;

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. De considérer ce postulat comme réglé.

Au vote, les conclusions du rapport-préavis N° 01-2026 sont acceptées à la majorité par 2 abstentions.

M. le Président remercie la commission ad hoc pour son travail.

7. Préavis no 02-2026 – Rue du Village – Demande de crédit pour le remplacement de la couche de roulement colorée et réfection des collecteurs des eaux claires et usées

Commission : Mmes, M. Catherine Mürset, Jeanne Delapraz, Sonia Nour et Jean-Paul Neyroud (M. Christian Rattaz était excusé).

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, M. le Président prie M. Catherine Mürset, Rapporteuse, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« ... Après les explications très complètes de MM. Siegfried et Humbert-Droz, la commission est convaincue que ces travaux sont plus que nécessaires.

En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 02-2026 - Rue du Village – Demande de crédit pour le remplacement de la couche de roulement colorée et réfection des collecteurs des eaux claires et usées ;

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 157'000.- pour le remplacement de la couche de roulement colorée et la réhabilitation des collecteurs des eaux claires et usées à la rue du Village ;
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 157'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établie en Suisse et présentant de solides

garanties financières.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 02-2026 sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président remercie la commission ad hoc pour son travail.

8. Communications de la Municipalité

M. MINACCI, SYNDIC

Bilan de législature : M. le Syndic indique que la Municipalité a transmis le bilan de législature aux membres du Conseil communal. Il précise que ce document présente une synthèse des actions menées durant la législature ainsi que les principaux projets réalisés.

M. Marmier remercie la Municipalité pour la qualité du document et le travail accompli.

9. Communication du bureau

M. le Président revient sur le dépouillement du 29 mars 2026 et indique que celui-ci s'est déroulé dans de bonnes conditions et remercie les membres du bureau ainsi que toutes les personnes ayant participé au dépouillement pour leur engagement et le travail accompli. Mme Pilloud est remerciée pour son précieux soutien malgré le deuil qui l'a frappé en début d'année.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Corinne Borloz. A l'issue de cette lecture, M. Oriella rend hommage à Mme Borloz pour son dévouement tout au long de ses dix années de législature en tant que Conseillère communale, Présidente du Conseil et déléguée au sein de l'ASR et de l'ASICC.

10. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Gremion, pour l'ASR, indique qu'un postulat a été déposé en lien avec la gouvernance de l'association. Il précise que celui-ci porte notamment sur la manière dont certains dossiers sont suivis et pilotés. Il relève que des réflexions sont actuellement en cours afin d'améliorer les processus de gouvernance et de renforcer la transparence dans le traitement des affaires.

Il indique que différentes pistes sont examinées et que des mesures devraient être proposées afin d'apporter des améliorations concrètes.

M. Forestier, pour l'ASICC, informe que le Conseil intercommunal de l'ASICC s'est réuni le 26 mars 2026. A cette occasion, les comptes 2025 ont été présentés et validés. Il précise que les résultats sont globalement meilleurs que prévu ; cette amélioration s'explique notamment par une maîtrise des charges ainsi que par certains éléments favorables intervenus durant l'exercice.

Concernant les journées de ski pour les classes de 3P et 6P, **M. Forestier** annonce que le CoDir a décidé d'y mettre fin dès l'hiver 2026-2027. Il indique que des propositions sont attendues, notamment dans le cadre d'un catalogue d'activités, afin de remplacer ces journées.

11. Divers et propositions individuelles

M. Gremion souhaite intervenir sur deux éléments et en donne lecture :

« a. Communication écrite du 23 février 2026 de la Municipalité remise lors de la dernière séance du Conseil communal :

- Peut-on connaître les personnes déjà nommées dans les différentes commissions indiquées, soit la commission de coordination et la commission de projet communal ?*

- *La construction d'une garderie de 88 enfants, telle que prévue dans le programme PA EMS Résidence du Léman soumis au vote citoyen, est-elle confirmée, sachant qu'une infrastructure UAPE semble désormais ajoutée au programme selon votre communication, tout comme des locaux communaux ?*

b. Site internet de la Commune

Un nouveau site internet de la commune de Corseaux est actuellement en ligne. L'ancien site n'est donc plus accessible, de même que l'ensemble de la documentation municipale et du Conseil communal qui y figurait jusqu'ici (préavis, communications, procès-verbaux, etc.).

Ma demande est la suivante :

- *Serait-il possible de remettre temporairement en ligne l'ancien site jusqu'à la mise à jour complète du nouveau portail ?*
- *Dans la négative, comment, par qui et dans quels délais la mise à jour complète du nouveau site est-elle envisagée ? »*

M. Siegfried indique que, s'agissant de la première question, un préavis sera soumis au Conseil communal lors de la séance du mois de juin, sous réserve de son adoption préalable par la Municipalité, concernant la demande de crédit relative au concours d'architecture pour le bâtiment UAPE et EMS sur la parcelle 489. Il précise que tous les éléments liés à ce projet figureront dans cette demande de crédit.

Il indique qu'il n'est pas encore en mesure de détailler l'ensemble des affectations prévues pour les locaux de ce bâtiment communal. Il précise que la question des besoins doit être transmise par l'ASICC, qui est compétente en la matière. Il rappelle que l'ensemble des structures d'accueil de type garderie est géré par cette association, laquelle définit les besoins au niveau du cercle. Le Municipal ajoute que les besoins spécifiques dépendront également des autres projets de construction dans le cercle. Il précise que la Municipalité est dans l'attente d'un retour de l'ASICC et qu'il n'est dès lors pas en mesure de donner une réponse plus précise à ce stade.

S'agissant du site internet, M. Siegfried répond que son développement a pris plus de temps que prévu. Il précise que la commune a été contrainte par la situation avec l'hébergeur actuel et que l'ancien site n'est désormais plus accessible. Il indique que le greffe municipal met actuellement en œuvre tous les moyens possibles afin de mettre à jour le nouveau site et de remettre en ligne les anciens documents. Il relève que cette opération prend plus de temps que prévu, mais que les documents nécessaires aux séances actuelles sont disponibles. Il indique que la Municipalité est consciente que certains documents font défaut, en particulier dans les archives du Conseil communal, notamment des préavis de plusieurs années. Il précise que ces éléments seront complétés progressivement.

Mme Mürset s'interroge suite à la communication municipale faite lors de la séance du 2 mars 2026 concernant les vignes et la récolte. Elle demande si une solution a été trouvée pour la récolte 2026. La Conseillère relève également que certaines vignes ont déjà été arrachées et souhaite savoir ce qui est prévu pour ces parcelles, notamment s'il est envisagé d'y créer des prairies, des vergers ou d'autres affectations. La Conseillère demande enfin si le canton participe financièrement aux mesures en cours.

Mme Carruzzo répond qu'à ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour la prise en charge du raisin. Elle précise que la commune dispose d'environ 15'000 kilos de raisin et que plusieurs pistes sont encore en cours d'examen, dans un contexte où la demande est très forte et les possibilités de prise en charge quasi inexistantes. La Municipale indique que certaines vignes ont déjà été arrachées, notamment la vigne de Doral située en haut du sentier, laquelle était déjà prévue à l'arrachage dans le cadre d'un changement de cépage pour du Chasselas. Elle précise qu'une prairie fleurie sera mise en place dans l'intervalle.

Mme Carruzzo indique également que la vigne située à la Chapelle, au-dessus de Châtonneyre, a été arrachée et précise que cette parcelle appartenait à la commune mais était exploitée par la famille Lolliger, laquelle a cessé son activité, et a demandé à la commune d'arracher également cette parcelle.

Elle hésite sur la plantation, mais semble se diriger vers des amandiers. La partie communale sera dédiée à de la prairie fleurie.

La Municipalité souhaite se donner le temps de réfléchir aux suites à donner, compte tenu du caractère récent des mesures proposées, et qu'il n'est pas envisageable de transformer rapidement l'activité viticole sans réflexion approfondie. La Municipale précise qu'une prairie fleurie sera mise en place dans l'intervalle et que la possibilité de faire pâturer des moutons est envisagée.

Elle indique que d'autres parcelles privées ont également été arrachées et que des plantations d'oliviers sont envisagées.

S'agissant du soutien du canton, il est précisé que celui-ci existe mais que ses modalités restent encore peu claires, notamment en raison des contraintes liées aux zones protégées. La Confédération a également formulé de nouvelles propositions.

Elle relève que certaines décisions ont été prises dans l'urgence, sans vision à long terme, ce qu'elle regrette. Elle indique que la commune se donne encore quelques mois pour trouver une solution et précise que, à défaut, le raisin pourrait être mis à disposition de la population.

Pour conclure, Mme Carruzzo relève que la commune se trouve dans une situation particulière par rapport aux exploitants privés, souvent prioritaires auprès des négociants, et qualifie cette problématique comme un enjeu important de la fin de la législature.

M. Rochat propose, afin d'aider la commune, d'envisager d'augmenter le nombre de bouteilles attribuées aux Conseillers.

Mme Carruzzo rappelle que la question des jetons de présence est de la compétence du Conseil.

M. Forestier demande des renseignements sur l'avancement du marquage des terrains de basket.

M. Michaux répond qu'il est intervenu ce jour auprès de M. Cédric Stuby, afin de relancer l'entreprise en charge. Il précise qu'il prendra contact directement avec celle-ci afin d'obtenir des clarifications sur le sérieux et le suivi du dossier, en ajoutant qu'un courriel a été reçu de la part de l'entreprise, sollicitant des informations complémentaires, lesquelles avaient déjà été transmises. Il mentionne qu'un délai supplémentaire d'une semaine a été convenu. Passé ce délai, une relance directe sera effectuée.

Il relève que la situation est compliquée par le fait qu'il existe très peu d'entreprises actives dans ce domaine, lesquelles sont conscientes de cette situation.

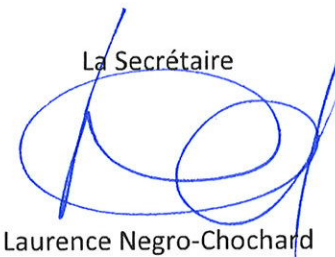
La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

M. le Président lève la séance à 20h40.

Le Président

Bruno Oriella



La Secrétaire

Laurence Negro-Chochard